

**Zeitschrift:** Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse  
**Herausgeber:** Aînés  
**Band:** 2 (1972)  
**Heft:** 12

**Rubrik:** Les pages de Pro Senectute

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## Présentation

de la Fondation suisse « Pour la Vieillesse »

par Eric-E. THILO

La Fondation suisse « Pour la Vieillesse » Pro Senectute, avec tous ses organes romands, fait aujourd'hui son entrée dans la maison d'« Aînés ». A vrai dire, elle n'y est pas tout à fait nouvelle: son activité y a déjà été évoquée maintes fois. Plusieurs de ses assistantes sociales ou assistants sociaux y fonctionnaient déjà comme correspondants réguliers ou occasionnels. « Aînés » n'ignorait pas Pro Senectute. Et Pro Senectute n'ignorait pas « Aînés ». Ils étaient l'un pour l'autre des amis bienveillants, mais qui ne se connaissaient pas encore très bien. L'âge respectable de Pro Senectute et la jeunesse d'« Aînés » y étaient pour quelque chose. Avant de connaître les gens, il faut tout de même qu'ils existent...

Mais cela n'a pas fait long feu: deux ans après la naissance d'« Aînés », après son apparition sur la scène romande et dans la famille internationale, déjà nombreuse, des journaux du Troisième Age, Pro Senectute, à l'unanimité de ses organes compétents suisses et romands, a décidé de faire alliance avec la jeune et courageuse publication qui, par son itinéraire particulier, marche dans la même direction qu'elle et travaille dans le même esprit. Ainsi Pro Senectute, qui était jusqu'à présent comme en visite dans la maison d'« Aînés », s'y installe aujourd'hui à demeure. Elle y ouvre ses propres pages, comme on ouvre « atelier et boutique » dans une construction nouvelle, dans un de ces ensembles astucieusement conçus où l'on trouve « tout ce qu'il faut pour vivre ».

La maison d'« Aînés » est neuve. Elle est moderne et pimpante. Bien qu'elle se bâtisse encore — car elle est de ces ouvrages qui ne cessent de se bâtir — elle a déjà tout l'accueil, le confort et l'agrément d'une demeure achevée. L'« atelier et boutique » de Pro Senectute y sera tout aussi moderne et surtout pratique. Car il entend être, pour le reste de la maison — les autres pages d'« Aînés » — un complément efficace. Tout comme « Aînés » est, pour l'activité de Pro Senectute, un complément bienvenu.

Il ne faudrait pas, cependant, que cette alliance soit mal comprise: « Aînés » est un organe indépendant et il le reste. Pro Senectute aussi. Il n'y a pas eu « reprise » d'« Aînés » par Pro Senectute ou « fusion » entre les deux organismes. Ces termes de la pratique industrielle sont tout à fait faux ici. Il y a **adhésion** de Pro Senectute à la Société coopérative « Aînés »: une porte ouverte (c'est la règle du jeu pour les coopératives), de nouveaux sociétaires qui entrent. Qui sont-ils ?

Il y a tout d'abord la **Fondation suisse « Pour la Vieillesse »** ou **Pro Senectute**, institution générale englobant toute la Suisse, mais de structure fédéraliste, dont les origines et l'activité sont évoquées plus loin.

Il y a ensuite les **comités cantonaux** de cette Fondation, qui sous des désignations diverses et chacun avec sa propre organisation, accomplissent, comme organes de la Fondation suisse, sa mission dans les cantons de **Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève**, ainsi que dans le **Jura-Nord**.

Enfin, il y a les deux **sections régionales** du **Jura-Sud** et de **Bienne**, affiliées à la Société bernoise « Pour la Vieillesse ». Celle-ci, plus ancienne que la Fondation suisse, y a adhéré

après sa constitution et y exerce aussi le rôle de comité cantonal.

Ces neuf organismes suisses, cantonaux ou régionaux sont entrés, chacun séparément, dans la Société coopérative « Aînés » et ont adopté cette revue comme organe de publication et d'information en Suisse romande. Depuis l'assemblée générale du 10 novembre 1972, ils sont représentés collectivement au conseil d'administration et au comité de rédaction d'« Aînés ». Et depuis ce numéro de décembre 1972, ils assument en commun la rédaction des pages « Pro Senectute » que nous inaugurons ici.

### Naissance et évolution d'une grande idée

Pour suivre l'évolution de la grande idée qui préside encore aux destinées de Pro Senectute, il faut remonter au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans l'ancienne Confédération. C'était, comme on le sait, le « siècle des philosophes » et de l'« Encyclopédie », de Rousseau et de Voltaire, le siècle des « idées nouvelles ». Mais c'est aussi celui de Louis XV et de Frédéric le Grand.

Les grands esprits de ce temps, en Suisse aussi, sentaient venir l'orage. Ceux qui voulaient « faire quelque chose » pour le conjurer, améliorer le sort de leurs compatriotes en faisant l'économie d'une révolution, se réunirent le 3 mai 1761, aux bains de Schinznach, en Argovie, convoqués par le Bâlois Isaac Iselin, le Zurichois Salomon Hirzel, le poète Salomon Gessner et le commerçant Jean-Henri Schinz. Magistrats, poètes, hommes d'affaires et ecclésiastiques s'y trouvaient déjà unis par la même clairvoyance et la même volonté: on y trouvait les deux chanoines Beroldingen, d'Uri, le conseiller Jean-Ursane de Balthasar, de Lucerne, et déjà un autre Zurichois qui fera plus tard la liaison avec les institutions d'aujourd'hui: Jean-Gaspard Hirzel.

De cette brillante et docte assemblée de notables naquit la **Société helvétique**, destinée à restaurer le patriotisme helvétique, améliorer l'esprit public, lutter contre la corruption, rajeunir l'antique solidarité entre les Confédérés et soulager la misère sociale. Nous y voici déjà. Cependant, la Société helvétique pratiqua surtout l'étude des sujets qu'elle s'était donnés et ne réalisa pas grand-chose directement. Elle fut le creuset de nombreuses initiatives, issues de ses délibérations, mais que ses membres entreprenaient ensuite personnellement.

C'est ainsi que, les 15 et 16 mai 1810 — en pleine épopée napoléonienne, sous le régime de l'Acte de Médiation — l'un de ses plus éminents fondateurs, Jean-Gaspard Hirzel, de Zurich, présidait dans cette ville une assemblée de 63 personnes, venues de 13 cantons, d'où sortit une nouvelle institution: la **Société suisse d'utilité publique**. Celle-ci se proposait de lutter contre le malheur et la misère des habitants de la Suisse et de les aider de ses conseils. Par la suite, ses buts s'amplifièrent et se modifièrent plusieurs fois, mais toujours on y retrouve la notion du bien-être de notre peuple et de la solidarité sociale.

Ayant toujours su s'adapter aux nécessités de l'époque et éviter tout engagement politique, la Société suisse d'utilité publique a connu un destin plus favorable que la Société helvétique: elle existe encore de nos jours. De plus, elle a donné naissance à une véritable famille d'activité sociale: Pro Juventute, Pro Senectute, l'Œuvre des Foyers pour tous (sans alcool), le Bureau central suisse de renseignements pour

la prévoyance sociale (qui subsiste aujourd'hui, transformé, et s'apprête à se constituer, lui aussi, en fondation), plusieurs instituts d'éducation, etc. Et c'était elle qui, au XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle, organisait les grandes collectes lors de catastrophes et d'autres graves événements.

Ce sont souvent ces moments difficiles qui suscitent des initiatives marquantes et durables, parce que l'esprit public est alors plus conscient de leur nécessité. La **Société suisse d'utilité publique** était née de la **Société helvétique** en 1810, alors que l'Europe était à feu et à sang. Il fallait prévoir une reconstruction. La **Fondation suisse « Pour la Vieillesse »** est née en 1917 de la **Société suisse d'utilité publique**, pendant la Première Guerre mondiale.

La première idée avait été formulée par Albert Reichen, de Frutigen, alors pasteur à Winterthour et député au Grand Conseil zurichois. Sur son instigation, dix hommes se réunirent le 23 octobre 1917, à la Maison paroissiale de Winterthour. Le Vaudois Maurice Champod — qui devint le premier secrétaire central du nouvel organisme — y figurait comme initiateur. Les autres participants étaient: le colonel et médecin Antoine de Schulthess, président de la Société suisse d'utilité publique, le pasteur Albert Wild, secrétaire de cette société, les pasteurs Hauri, Fink et Weiss, l'abbé Kistler, curé de Töss, V. Altherr, directeur de l'Asile des aveugles de Saint-Gall et M. Werner Gürtler, commerçant à Winterthour, qui fut le financier avisé de la nouvelle institution et fait encore partie, avec le titre de président d'honneur, de son comité de direction. De cette réunion, qui se voulait d'abord consultative, devait sortir la **Fondation suisse « Pour la Vieillesse »**, sous le patronage de la Société suisse d'utilité publique.

Vous le voyez: la Fondation suisse « Pour la Vieillesse » s'inscrit dans une magnifique lignée qui commence au XVIII<sup>e</sup> siècle, il y a plus de 200 ans. Cependant, ses illustres origines ne l'ont jamais rendue hautaine ou orgueilleuse. Certes, elle leur doit ses solides racines, ancrées dans la terre helvétique, et cet esprit d'entraide confédérale qui se distingue, malgré les défauts et les défaillances, à travers toute notre histoire, comme un lumineux filigrane. Mais elle leur doit surtout ce principe immuable des gens de cœur, quand ils sont des hommes d'action, et qui veut que **lorsque quelque chose ne va pas, il faut faire quelque chose qui va.**

### Une judicieuse évolution

L'histoire de Pro Senectute, pendant ses premiers 50 ans d'existence, se divise en quatre étapes. Ce sont celles d'une lente évolution, entre une activité d'abord presque essentiellement secourable, telle que l'exigeaient alors les circonstances, et l'activité essentiellement pratique et générale d'aujourd'hui.

La **première** étape, de 1918 à 1925, fut celle de l'organisation et du développement. Elle a servi surtout à la création de Comités cantonaux dans toute la Suisse (principe de l'activité décentralisée) et à la mise en place de l'assistance proprement dite en faveur des personnes âgées.

La **deuxième** étape, de 1926 à 1933, se caractérise par l'apparition d'une assistance cantonale et communale à la vieillesse, fonctionnant à côté de l'assistance bénévole et privée.

La **troisième** étape, de 1934 à 1945, voit pour la première fois la Confédération verser des subventions aux cantons, pour soulager la misère, alors étendue, des vieillards, des veuves et des orphelins. La Fondation ne se borne plus à distribuer des secours matériels et leur ajoute la pratique de la solidarité humaine envers les personnes âgées.

La **quatrième** étape a commencé en 1946, avec l'introduction de l'Assurance vieillesse et survivants. Il est évident que ces nouvelles mesures ont largement atténué les difficultés matérielles de nombreuses personnes âgées. L'aide financière de la

Fondation s'est alors de plus en plus concentrée sur les cas graves, dont le nombre reste élevé. En même temps, elle s'est chargée successivement d'une quantité de tâches nouvelles, rendues indispensables par la transformation fondamentale des conditions d'existence et l'augmentation rapide du nombre de personnes âgées au sein de notre population.

Cette évolution l'a conduite à mettre sur pied, le 27 mars 1961, une « Commission d'étude des problèmes de la vieillesse ». Présidée par M. Arnold Saxer, directeur à Berne, cette commission groupait une trentaine de représentants de tous les milieux intéressés: employeurs, salariés, associations scientifiques et d'utilité publique, offices compétents de la Confédération, des cantons et des villes suisses, et, bien entendu, des propres organes et services de la Fondation.

Le rapport de 340 pages, publié par cette commission en décembre 1966, après cinq ans de travail concentré, est devenu le guide de l'activité actuelle en faveur de la vieillesse. Après avoir étudié le vieillissement de notre population, les aspects médicaux, économiques et sociaux du vieillissement et les besoins des personnes âgées dans tous les domaines pratiques, il formulait une série de propositions qui ont amené Pro Senectute à revoir entièrement son programme et à l'adapter judicieusement aux nécessités d'aujourd'hui.

Dès lors, la Fondation suisse « Pour la Vieillesse » ne se préoccupe plus uniquement des vieillards nécessiteux: **elle assume les services pratiques dont toutes les personnes âgées ont besoin, quelle que soit leur situation économique et sociale. Elle est aujourd'hui un service d'utilité publique et générale, un rouage indispensable de notre vie nationale.** C'est ce qui justifie sa place dans les pages de ce journal: étant au service de tous, elle a besoin d'établir un contact suivi avec tous.

### Structure et moyens d'action

L'autorité supérieure de la Fondation suisse « Pour la Vieillesse » Pro Senectute est l'**assemblée des délégués**. Son président actuel est M. H.-P. Tschudi, conseiller fédéral, chef du Département fédéral de l'intérieur. Son vice-président est M. Louis Guisan, député du canton de Vaud au Conseil des Etats. Cette assemblée exerce la surveillance sur l'activité, selon l'acte de fondation, et il lui revient d'élire le comité de direction.

Le **comité de direction**, qui comporte une trentaine de membres, fixe la politique sociale de la Fondation et prend les décisions de portée générale.

L'organe exécutif principal de la Fondation est le **secrétariat central**, dont le siège est à Zurich. Ce secrétariat coordonne toujours l'activité sociale au sein de la Fondation et avec d'autres œuvres de secours. Il assure la liaison avec les autorités et les offices publics. Il organise et dirige les opérations (permanentes ou temporaires) de caractère général. Il organise et dirige des cours de perfectionnement pour les assistantes et assistants sociaux de la Fondation. Il entretient une bibliothèque spécialisée, un Office du logement pour personnes âgées, un Office de presse, d'information et de documentation, un Office des voyages protégés. Il publie une revue scientifique.

L'activité décentralisée de la Fondation est confiée à ses **26 comités cantonaux** (un par canton ou demi-canton, y compris le Jura-Nord). Ce sont eux qui s'occupent des secours d'ordre économique (aux nécessiteux). Mais aujourd'hui, il leur incombe aussi d'organiser les services personnels d'ordre général (pour toutes les personnes âgées). Certains d'entre eux ont leurs propres foyers de retraite et cités-vieillesse.

Mais les organes d'activité directe des comités cantonaux sont leurs **centres d'information**. **Ce sont aujourd'hui les seuls offices auxquels peut et doit s'adresser le public.**





Il y a actuellement plus de soixante centres d'information de Pro Senectute en Suisse (61 en octobre 1972). Ils sont ouverts, non seulement aux personnes âgées, mais aussi à toute personne désireuse de les aider ou chargée de leurs intérêts (parents, amis, sociétés, institutions, etc.). En **Suisse romande**, on en trouve onze, ayant chacun son secteur cantonal ou régional.

Ces centres donnent des consultations sur tous les problèmes qui peuvent s'imposer à une personne âgée. Ils organisent toutes les « prestations en services »: cours de préparation au Troisième Age, services à domicile (aide ménagère, repas, lessive et raccommodage, soins aux pieds), clubs et réunions, gymnastique du Troisième Age, occupation (« Action P », ateliers protégés, etc.), excursions, voyages, vacances, séniculture traditionnelle, etc. Leur personnel est engagé à plein temps. Leur tâche ne cesse de s'amplifier et partout où ils existent, on ne pourrait déjà plus s'en passer.

Plusieurs milliers d'**auxiliaires bénévoles** prêtent aussi leur appui aux comités cantonaux et aux centres d'information. Enfin, il y a aussi des **auxiliaires semi-permanents**, spécialistes chargés de certaines tâches périodiques, p. ex., animateurs de clubs, chefs d'atelier, moniteurs de gymnastique, etc. La valeur de ce vaste appareil est dans son efficacité: l'expérience que donne une longue pratique, la mise en commun et l'utilisation judicieuse de moyens qui ne pourraient pas être rassemblés individuellement permettent une action sûre et rapide, toujours adaptée aux besoins et aux possibilités.

Et surtout, qu'on n'y voie pas quelque chose d'humiliant. Chaque âge a besoin d'institutions particulières: il y en a pour l'enfance et la jeunesse, il y en a pour l'âge mûr, pourquoi n'y en aurait-il pas pour la vieillesse? C'est le rôle naturel de Pro Senectute.

### Pro Senectute en Suisse romande

Six comités cantonaux et deux comités régionaux, avec onze centres d'information, se partagent la tâche de la Fondation « Pour la Vieillesse » en Suisse romande.

En voici un premier aperçu, qui sera complété plus tard par d'autres notions utiles. Qu'il suffise cependant à nos lectrices et lecteurs de savoir qu'en s'adressant — par visite, lettre ou téléphone — au **centre d'information du canton ou du secteur de leur domicile**, tel qu'il est indiqué ici, ils obtiendront tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin. Par exemple l'adresse, l'horaire et les conditions d'un service d'aide ménagère ou d'un groupe de gymnastique, les possibilités de vacances, etc.

#### FRIBOURG

**Institution**: Fondation fribourgeoise « Pour la Vieillesse », comité cantonal.

##### Centres d'information

Pour tout le canton: **Bureau cantonal et service social de la Fondation « Pour la Vieillesse »**, 6, rue de l'Abbé-Bovet (2<sup>e</sup> étage), 1700 **Fribourg**, tél. (037) 22 41 53. Ouvert du lundi au vendredi, de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.

Uniquement pour la ville de Fribourg: **Service d'aide aux personnes âgées**, 6, rue de l'Abbé-Bovet (1<sup>er</sup> étage), 1700 **Fribourg**, tél. (037) 22 12 74. Ouvert du lundi au vendredi, de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.

Pour le district du Lac: **Centre d'information Pro Senectute**, bureau du Service social de la ville, 3280 **Morat**, tél. (037) 71 21 14. Ouvert du lundi au vendredi, de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.

#### VAUD

**Institution**: Pro Senectute, comité vaudois « Pour la Vieillesse ».

#### Centre d'information

Pour tout le canton: **Secrétariat cantonal et Centre de conseils et d'assistance Pro Senectute**, 51, rue du Maupas, 1004 **Lausanne**, tél. (021) 35 85 05. Réception du lundi au vendredi, tous les matins de 8 h. à 12 h.

#### VALAIS

**Institution**: Fondation Pro Senectute (Pour la Vieillesse), section du Valais.

##### Centres d'information

Pour les districts de Sion, de Conthey, de Martigny et d'Entremont, et la commune d'Ayent: **Centre d'aide et d'information Pro Senectute**, Résidence-Majorie A, 3, rue des Tonneliers, 1950 **Sion**, tél. (027) 2 07 41. Consultations: à **Sion**, chaque lundi, de 16 h. à 18 h.; à **Martigny-Bourg**, Bâtiment administratif, le premier mardi du mois, de 9 h. à 11 h.

Pour les districts de Sierre et d'Hérens (sauf Ayent): **Centre d'aide et d'information Pro Senectute**, 15, rue Notre-Dames-Marais, 3960 **Sierre**, tél. (027) 5 26 28. Consultations: chaque lundi de 14 h. 30 à 16 h. 30.

Pour les districts de Monthey et de Saint-Maurice: **Centre d'aide et d'information Pro Senectute**, 8, avenue du Simplon, 1870 **Monthey**, tél. (025) 4 59 39. Consultations: à **Monthey**, chaque mardi, de 9 h. à 11 h. et de 14 h. à 16 h.; à **Saint-Maurice**, le premier vendredi du mois, de 14 h. à 16 h.

Dans la partie alémanique du Valais, il y a encore des centres à **Brigue** (pour les districts de Brigue, Rarogne oriental et Conche) et à **Viège** (pour les districts de Viège, Rarogne occidentale et Loèche).

#### NEUCHÂTEL

**Institution**: Comité cantonal neuchâtelois de la Fondation suisse « Pour la Vieillesse ».

##### Centres d'information

Pour les districts de Neuchâtel, de Boudry et du Val-de-Travers: **Centre d'aide et d'information de la Fondation « Pour la Vieillesse »**, 11, rue des Parcs, 2000 **Neuchâtel**, tél. (038) 24 56 56. Ouvert du lundi au vendredi, de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.

Pour les districts de La Chaux-de-Fonds, du Locle et du Val-de-Ruz: **Secrétariat cantonal et Centre d'aide et d'information de la Fondation « Pour la Vieillesse »**, 27, rue du Parc, 2300 **La Chaux-de-Fonds**, tél. (039) 23 20 20. Ouvert du lundi au vendredi, de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. **Permanence du Locle**: 36, rue du Marais, 2400 **Le Locle**, tél. (039) 31 62 22. Ouvert le lundi après-midi, de 14 h. à 17 h.

#### GENÈVE

**Institution**: Comité genevois de la Fondation « Pour la Vieillesse ».

##### Centre d'information

Pour tout le canton: **Secrétariat permanent et Service social de la Fondation « Pour la Vieillesse »**, 3, place de la Taconnerie (rez-de-chaussée), 1200 **Genève**, tél. (022) 24 92 67. Ouvert du lundi au vendredi, de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.

#### JURA-NORD

**Institution**: Comité Jura-Nord « Pour la Vieillesse ».

##### Centre d'information

Pour les districts de Porrentruy, de Delémont, des Franches-Montagnes et de Moutier (partie nord): **Centre social Pro Senectute**, 49, avenue de la Gare (ou case postale 209), 2800 **Delémont**, tél. (066) 22 30 68 et 22 64 36. Ouvert du lundi au vendredi, de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 h. 30 à 17 h. Réception le mardi ou sur rendez-vous.

## JURA-SUD

**Institution :** Section Jura-Sud de la Fondation suisse et de la Société bernoise « Pour la Vieillesse ».

### Centre d'information

Pour les districts de La Neuveville, Courtelary et Moutier (partie sud): **Service d'information et d'action sociale Pro Senectute**, 4, rue du Pont, 2710 Tavannes, tél. (032) 91 21 20. Ouvert chaque lundi après-midi, mardi matin, mercredi matin, jeudi après-midi et vendredi matin. Réception et visites sur rendez-vous.

## BIENNE

**Institution :** Société « Pour la Vieillesse » du district de Bienne.



### Centre d'information

Pour tout le district: **Centre d'information et d'assistance Pro Senectute**, 18, rue Alexandre-Schöni, 2500 Bienne, tél. (032) 7 25 24 et 7 25 27. Ouvert du lundi au vendredi, de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.

## Portes ouvertes dans les grands magasins



La visite des grands magasins a toujours fasciné le public. Couleurs, odeurs, douce chaleur. Au moment des fêtes, je suis sûr que la pire punition pour un enfant, c'est d'être privé de cette visite de rêve.

C'est à croire que personnes âgées et handicapées sont des enfants désobéissants, car, pour toutes sortes de raisons, l'accès des grands magasins leur est rendu très difficile. D'abord, les gens n'aiment pas être gênés: on est mal à l'aise devant une chaise roulante ou même simplement devant une personne qui a de la peine à marcher; on est aussi tellement pressé qu'on s'impatiente et qu'on envoie au diable le « petit vieux » qui, à la caisse, met du temps à placer ses commissions dans son cabas.

C'est pourquoi les gens de Pro Infirmis et de Pro Senectute organisent chaque année, d'entente avec les succursales du groupe Innovation, une matinée d'achats réservée aux handicapés et aux personnes âgées.

Certains penseront que voilà une bonne action publicitaire pour une entreprise qui, sous des dehors de générosité, va en fait réaliser d'appréciables bénéfices. Détrompez-vous, ce n'est pas du tout le cas: l'organisation de cette matinée, avant que les portes soient ouvertes, aura déjà coûté plusieurs milliers de francs: balisage du magasin pour que cha-

cun trouve son chemin, installation de WC provisoires pour éviter les rampes d'escaliers, système de rampes pour faciliter l'accès des fauteuils roulants, nombreuses chaises disposées un peu partout et bien d'autres détails techniques auxquels les gens « normaux » ne penseraient même pas. Une armée de bénévoles prendra en charge chaque client et l'aidera à se diriger où il veut.

Cette journée sera votre journée d'achats. Les adresses indiquées ci-dessous vous renseigneront sur les dates et la marche à suivre. N'allez pas directement au magasin, mais renseignez-vous avant. A Lausanne, par exemple, ne pourront pénétrer dans le magasin que les personnes munies d'un laissez-passer, qui peut d'ailleurs être obtenu sans difficulté. D'autre part, si le trajet de votre domicile au magasin vous tracasse, n'hésitez pas à le dire au téléphone: les bénévoles sont tellement gentils qu'il y aura certainement moyen de s'arranger.

Alors, bons achats... mais ne vous ruinez pas!

## NEUCHÂTEL

**Ouverture du magasin « Les Armourins », Neuchâtel, lundi 4 décembre, de 9 h. à 11 h.**

**Renseignements :** Pro Senectute, rue des Parcs 11, Neuchâtel, tél. (038) 24.56.56.

## LA CHAUX-DE-FONDS

**Ouverture du magasin « Au Printemps », La Chaux-de-Fonds, lundi 11 décembre, de 9 h. à 11 h.**

**Renseignements :** Pro Senectute, rue du Parc 27, tél. (039) 23.20.20.

## VAUD

**Ouverture du magasin « Innovation », Lausanne, lundi 4 décembre, de 8 h. 30 à 12 h. 30.**

**Renseignements :** Pro Senectute, rue du Maupas 51, tél. 35.85.55.

## FRIBOURG

**Ouverture du magasin « Aux 3 Tours », Fribourg, lundi 11 décembre, de 8 h. 30 à 11 h. 30.**

**Renseignements :** Pro Senectute, rue de l'Abbé-Bovet 6, tél. (037) 22.41.53.

## GENÈVE

**Renseignements auprès du Bureau central d'Aide sociale — Pro Senectute, place de la Taconnerie 3-5, tél. (022) 24.92.67.**

## VALAIS

**Renseignements auprès de Pro Senectute, Résidence-Majorie A, rue des Tonneliers 3, Sion, tél. (027) 2.07.41.**